

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025/006

Séance du 14 mars 2025

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-cinq
 le 14 mars

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
 Aurélien BLANC, maire

Présents : 13

Date de la convocation : 21 février 2025

Votants : 15

OBJET :

Affectation du résultat

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN,
 Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Emilie JACQUIER, Marie-Claude
 JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD,
 Christian SOUILLET DESERT, Jean-Pierre HENICKE.

ONT DONNE POUVOIR : Chantal LOMETTI à Jean-Marie OGER, Roland SEIGLE à
 Samuel DANNA

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024
 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	+ 6 585,92 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	+ 221 000,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)	+ 277 585,92 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	- 96 658,35 €
--	---------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (R)
32 554,00	32 672,00	+ 118,00 €

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	96 540,35 €
--	-------------

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le **18/03/2025**



ID : 038-213804156-20250314-DEL_2025_006-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

Décide d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	96 540,35 €
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	180 927,57 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 15 mars 2025
Le maire, Aurélien BLANC.

